

Ordonnance

Dez grâces de la monnaie
aux gardes de la monnaie
Narbonne

Pour la Cloture des boettes

du 21. Janvier 1397.

Nous vous mandons que
le premier jour de février prochain
Et en am vous clorez les boettes
de ladite monnaie sans dor —
comme d'argent et icelles vous
envoiez sans en payer aucun
menagez ou le rendez vous les
apporter sans aucun tel sursur
en faisant commandement au N.
particulier qu'il envoie sursur

avec led. Coettes tout ce qu'il pour
devoir a cause de le mariage
D'icelles et aussy de toutes les
de charges et paiements si aucuns
en a fait sur ce contre vous
vous enjoignons que dorénavant
vous fassiez de hautes Coettes
son livre en par chemin auquel
vous écrivez cotidieusement
les delivrance que vous ferez
le quel livre en delivrance
et non autres nous envoie avec
les Coettes toutes fois que nous
les mandons et pour cause
JTCM nous vous attendons
que vous ne payés aucune
delivrance en d'argent si les
deux ne soit un ce que bon
recevoir et bien ouir et monnaie
ainsi que vous en par nous
mandé au commencement de
presen ouvrage si garder que en

ce n'est que de l'eau creu apais
Les. janvier 1997.